

Retraites : salaires et pensions dans le viseur

3 000 € ?

2 000 € ?

et demain ?



Cadres et agent·es de maîtrise en première ligne

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement multiplie les pistes pour ne plus revaloriser toutes les pensions au niveau de l'inflation en 2027.

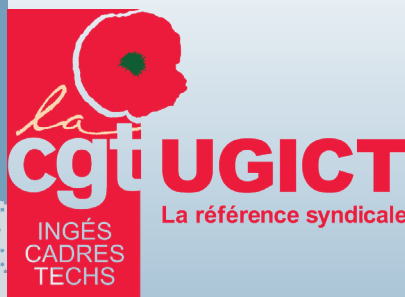
Les modalités et les seuils changent. Mais l'objectif, lui, ne change pas : faire des économies sur les pensions.

Sous-indexer, ça veut dire quoi ?

Si les prix augmentent de 2 % et votre pension de seulement 1 %, vous perdez 1 % de pouvoir d'achat. Et cette perte se cumule au fil des années.



ugictcgt.fr



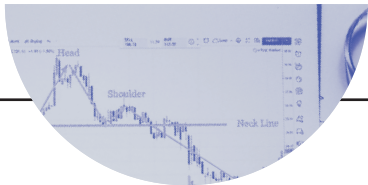
Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux :



Sous-indexation : qui est concerné ?

C'est contre-intuitif : mais les actifs sont encore plus pénalisés que les retraités ! Les droits en cours de constitution tout au long de la carrière sont revalorisés chaque année comme les pensions. Quand le pouvoir d'achat des pensions décroche, le niveau de nos futures retraites s'effondre¹. C'est la double peine, pendant l'activité et pendant la retraite !

¹ cf. travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR)



Où s'arrêtera la sous-indexation ?

Les seuils évoqués ont déjà varié. Une fois le principe accepté pour une partie des retraité·es, rien ne garantit qu'il ne sera pas étendu demain.

Les pensions des cadres et professions intermédiaires ne sont pas un privilège. Elles sont le résultat des salaires et des cotisations versées pendant toute une carrière. La sous-indexation devient ainsi un outil pour réduire toujours plus le niveau des retraites d'aujourd'hui et de demain.

C'est aussi fragiliser notre système par répartition et pousser celles et ceux qui le peuvent vers l'épargne retraite et la capitalisation, alors que ces placements ne sont pas garantis puisque soumis à la volatilité des marchés financiers.

Pour les cadres, la baisse est déjà engagée

La retraite complémentaire Agirc-Arrco représente une part importante de la pension des cadres. Or, la valeur de service du point a été maintenue à 1,4386 € au 1^{er} novembre 2025 : 0 % de revalorisation.

Par conséquent, le taux de remplacement — le rapport entre la première pension et le dernier salaire — ne cesse de diminuer au fil des générations : selon le COR, pour un même cas type de cadre du privé partant à taux plein, retraite de base et complémentaire comprises, il était autour de 60 % pour les générations nées au début des années 1950, contre 51,9 % pour la génération née en 1964. Il devrait continuer de baisser pour avoisiner les 47 % pour la génération 2000.

Sous-indexer les pensions, c'est ajouter une nouvelle perte de pouvoir d'achat à cette baisse déjà engagée.

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

Plutôt que de faire des économies sur les pensions,
augmentons les recettes de notre système de retraite :



Cotiser sur l'intéressement et la participation :
plus de 2 milliards d'euros ;

Augmenter de 0,5 % les cotisations patronales :
plus de 5 milliards d'euros ;

Gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes :
plus de 5,5 milliards d'euros grâce aux cotisations induites par l'augmentation des salaires des femmes ;



Abroger la réforme de 2023,
revenir à 60 ans avec 75 % du dernier salaire
et prendre en compte les années d'études.

**La CGT appelle les travailleurs
actif·ves et retraité·es à se mobiliser
devant le siège de l'Agirc-Arrco
et dans les territoires le 14 octobre 2026**



Se syndiquer
↓

